

**Arrêté de composition du jury de titularisation  
des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

**LA PRESIDENTE,**

- Vu** le décret n°86-83 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n°95-979 du 27 août 1995 modifié relatif aux recrutements des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** le Code de l'Education ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Dans le cadre de la Commission de titularisation BOE qui doit se dérouler le mardi 10 octobre 2023, sont nommés membres du jury en vue du recrutement de fonctionnaires titulaires de l'obligation d'emploi :

- Madame Isabelle BAPTISTA, sous-directrice de la sous-direction des personnels BIATSS, présidente ;
- Madame Pascale RASSEMUSSE, de la sous-direction des personnels BIATSS, responsable du pôle BIATSS contractuels et vacataires, représentant la DRH ;
- Monsieur Patrick MANGENOT, sous-directeur à l'accompagnement des personnels, en sa qualité de personne compétente en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapés ;
- Madame Jacqueline PASSALACQUA, Responsable administrative à la Faculté de Pharmacie, en sa qualité d'experte métier ;

**Article 2 :**

Le Directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy le 2 octobre 2023.



Affiché à la présidence le

Transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

05 OCT. 2023

05 OCT. 2023